



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-trois.

Le 09 mars à 19h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Le Barboux, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 28/02/2023

Date d'affichage : 28/02/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 43
- votants : 54

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 137
- procurations : 101

- nombre total de voix exprimées : 238

Etaient présents avec voix délibérative :

Françoise BEURET, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, David CHATELAIN, Philippe CHOLET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal DUFFNER, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Pierre FRIGO, Fabrice GIRARDIN, Lucienne HEMLER, Thierry HOUSER, François JACQUOT, Lydie LAB, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Roland PERROT, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Laurent ROUSSET, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMAIN, Céline VUILLEMIN.

Etaient absents excusés :

Patrick BERTIN, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Patrick BOISSEININ, Martial BOURNEL-BOSSON, Thierry CARTIER, Jean-Philippe DA COSTA, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Céline JEAMBRUN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Valérie EL NIESS représentant Brigitte LIGNEY, Catherine MAUVAIS, Olivier MESNIER, Joelle MOUGIN, Raphaël PEQUIGNOT, Emmanuel SAULNIER, Pascal STUDER, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Laure BOITEUX, Justine BRIQUEZ, Michèle CACHOT-USUNIER, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Jacqueline CUENOT-STALDER, Hugo DEFORET, Jean-Pierre DEVILLERS, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Bernard JACQUET, Christophe JANIN, Céline JEAMBRUN, Nicolas MARGUET, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Denis NARBÉY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Yves ROY, Françoise SANDOZ, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Gérard TIROLE, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Baptiste

VILLEMIN, Jérôme VOINET, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WYCART.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Jean-Pierre FRIGO,
Éric HOULLEY a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Pascal JACQUOT a donné pouvoir à Anthony MERIQUE,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Franck VILLEMMAIN,
Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Manuela RAMBAUD a donné pouvoir à Roland PERROT,
François VILLIER a donné pouvoir à Pascal ROUGNON,
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Monsieur Anthony MERIQUE a été élu secrétaire.

Objet : 2023-0013 : Approbation du compte administratif 2022 et rapprochement du compte de gestion

Compte Administratif 2022

Monsieur le Président quitte la séance et laisse le soin au 2nd vice-président M Villemain de présenter le compte administratif.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2022 est de 141 257,70 €.

Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté : 191 430,29 €
- Résultat de l'exercice : 141 257,70 €
- Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2022 : 332 687.99 €

Et présente un excédent de financement d'investissement ainsi déterminé :

- Solde cumulé d'investissement n-1 : 8 263.77 €
- Solde des opérations de l'exercice : - 60 624.59 €
- Solde cumulé d'investissement au 31/12/2022 : 52 360.82 €
- Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis) : 13 300 €
- Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser : 39 060.82 €

Rapprochement avec le compte de gestion 2022

Il est constaté que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont conformes.

Le Comité constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif et approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2022.

Pour extrait certifié conforme, le second Vice-Président
Franck VILLEMMAIN

